

AVIVA INVESTORS FRANCE

RAPPORT ANNUEL 2017

AVIVA INVESTORS FRANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 17.793.700 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114. Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS 335 133 229 R.C.S. Paris

www.avivainvestors.fr

Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS

Conseil de Surveillance

Mike Craston	Président
Patrick Dixneuf	Vice-Président
Arthur Chabrol	Membre du Conseil de Surveillance
Steven Farrall	Membre du Conseil de Surveillance
Phalla Gervais	Membre du Conseil de Surveillance
Bruno de Seguins	Membre du Conseil de Surveillance

Directoire

Inès de Dinechin	Présidente du Directoire
Christian Dormeau	Directeur Général – Membre du Directoire
Emmanuel Babinet	Membre du Directoire
Véronique Cherret	Membre du Directoire
Denis Lehman	Membre du Directoire

Commissaires aux comptes

Price Waterhouse Coopers Audit	Titulaire
Patrice Morot	Suppléant



Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2018

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la société, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Activité

1.1. Evolution des marchés financiers

2017 restera une année exceptionnelle avec des performances positives sur toutes les classes d'actifs, actions en tête, et une volatilité très faible, à la faveur de la baisse du risque politique et du retour d'une croissance synchronisée au niveau mondial.

a. L'environnement économique

L'économie mondiale a bouclé en 2017 sa huitième année d'expansion. Désormais l'accélération de l'activité mondiale prend appui à la fois sur la dynamique des économies développées et sur l'amélioration de la conjoncture dans les économies émergentes qui ont bénéficié du retour des capitaux étrangers, de la baisse de l'inflation et de la détente de leurs politiques monétaires. Selon les prévisions d'octobre 2017 du FMI, la croissance mondiale devait s'afficher à 3,6% en 2017 (contre 3,2% en 2016) avant de progresser à 3,7% en 2018, grâce à l'accélération de l'économie des principaux pays émergents, notamment la Russie et le Brésil.

Après avoir touché un point bas au milieu de 2016, la croissance américaine a accéléré de manière continue en 2017, soutenue par une consommation solide du fait de la bonne situation des ménages américains. Bien qu'agitée, la première année de la Présidence de Donald Trump n'a pas entraîné de rupture majeure en matière de politique économique. Le FMI prévoit une croissance américaine de 2,2% en 2017, puis de 2,3% en 2018 après 1,5% en 2016. L'institution a observé que la faiblesse de la consommation constatée au premier trimestre n'avait été que temporaire tandis que l'investissement a poursuivi sa hausse, en liaison notamment avec le rebond du secteur de l'énergie. L'économie américaine étant proche du plein emploi avec un taux de chômage en-dessous de son niveau structurel, cette réaccélération de l'activité a été permise par une légère hausse du taux de participation et une normalisation des gains en productivité. En revanche, les salaires ayant peu augmenté, l'inflation est restée contenue autour de 2%. Ce qui n'a pas empêché la Réserve fédérale américaine (Fed) de poursuivre le resserrement graduel de sa politique monétaire.

Longtemps à la peine, la croissance européenne n'a cessé de surprendre au cours de l'année 2017, toujours soutenue par la politique monétaire très accommodante de la Banque Centrale Européenne (BCE). La dissipation du risque politique au gré des élections nationales, en particulier après l'élection d'Emmanuel Macron, a permis à l'investissement de repartir de l'avant. L'Allemagne continue d'être le principal moteur de l'économie européenne. Si l'impact à long terme du « Brexit » sur la zone euro reste incertain, il commence d'ores et déjà à peser sur la Grande Bretagne, seul grand pays occidental dont la croissance a ralenti au premier semestre. L'accord trouvé pour conclure la première phase sur les conditions de sortie de l'Union Européenne a constitué un soulagement mais a révélé l'ampleur de la tâche pour Theresa May. Selon le FMI, la croissance britannique devrait tomber à 1,7% en 2017 et 1,5% en 2018, contre 1,8% en 2016. Dans la zone euro, la croissance devrait s'établir à 2,1% en 2017 avant de ralentir à 1,9% en 2018, contre 1,8% en 2016. S'agissant de l'inflation, la BCE anticipe +1,5% en 2017 et +1,4% en 2018, toujours en-dessous de l'objectif de 2% de la banque centrale.

Au Japon, les « Abenomics » semblent, enfin, commencer à porter leurs fruits. L'embellie économique a été déclenchée par la reprise du commerce mondial, la faiblesse du yen ayant permis à l'archipel de profiter pleinement du rebond des échanges. Face à cette demande additionnelle, les entreprises

commencent à accroître leurs investissements. Dans ce cadre, la Banque du Japon a prévenu que, contrairement à la BCE et à la Fed, elle conserverait un certain temps son biais accommodant. La croissance de la troisième économie du monde devrait s'accroître à 1,5% en 2017, après une progression de 1% en 2016, selon le FMI. A court terme, le renforcement de la demande mondiale et les actions politiques de relance soutiennent la croissance. En revanche, le FMI s'attend à un net ralentissement en 2018 (à +0,7%) en raison de la disparition progressive des mesures budgétaires.

Au cours de l'année 2017, les pays émergents ont profité du retour des capitaux étrangers dans un mouvement général de recherche de rendements et de dissipation du risque protectionniste. Les effets positifs sur leurs devises ont pesé sur l'inflation importée ouvrant la voie à un assouplissement des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Russie, Inde, Indonésie). Les taux bas et l'inflation faible ont favorisé la consommation. Les pays exportateurs de matières premières ont également profité du redressement des cours. Le commerce mondial connaît également une dynamique favorable. Alors qu'il a été porté jusqu'au printemps par un stimulus de la Chine (incitation fiscale aux achats de voitures, investissements publics), la demande domestique dans les économies développées et les émergents hors Asie a pris le relais depuis. En Chine, les indicateurs ont globalement rassuré sur la résistance de la dynamique de la deuxième économie mondiale, dont la croissance devrait ressortir à 6,8% en 2017 et à 6,5% en 2018 après 6,7% en 2016, selon le FMI. En ligne avec les orientations données par Xi Jinping à l'occasion du dernier congrès du parti communiste, la Chine continue la tertiarisation de son économie avec un renforcement du contrôle étatique des investissements industriels et immobiliers, et l'ouverture progressive du pays aux investisseurs étrangers. La consommation des ménages devient graduellement un moteur de croissance plus important. Dans les pays émergents d'Asie, la croissance est robuste. Le PIB indien devrait progresser de 6,7% en 2017 après +7,1% en 2016. L'activité économique se redresse en Amérique latine où la plupart des pays sont sortis de récession, à l'image du Brésil où l'activité devrait rebondir à +0,7% en 2017 après -3,6% en 2016. La Russie a également poursuivi sa sortie de récession avec une croissance de 1,8% en 2017 (contre -0,2% en 2016), grâce à l'appréciation de sa monnaie, une remontée des prix du pétrole et un assouplissement graduel de la politique monétaire.

b. Les banques centrales

Si la Réserve Fédérale américaine et la Banque d'Angleterre (BoE) ont procédé à des hausses de taux directeurs en 2017, la liquidité globale émise par les banques centrales a globalement continué d'augmenter sur l'année, limitant toujours une remontée des taux longs. Le retour de l'inflation dans les pays développés a été principalement lié à l'effet pétrole avec le rebond de près de 20% des cours du Brent en moyenne sur un an.

Ainsi, c'est la Réserve Fédérale américaine qui a le plus resserré sa politique monétaire en 2017. Avec trois hausses de 25 points de base du taux FED Funds, la fourchette du taux directeur se trouve désormais à 1,25-1,5%. En parallèle, la Fed a commencé en octobre dernier à « dégonfler » son bilan, maintenu depuis trois ans à près de 4 500 milliards de dollars. La Fed est restée prudente face à la faiblesse persistante de l'inflation qui demeure inférieure à 2%, en dépit de la bonne tenue de l'emploi, et a ainsi prolongé le lent retour à la normale de la politique monétaire après les mesures exceptionnelles prises dans la foulée de la crise financière de 2008. Janet Yellen, dont le mandat arrive à échéance début février 2018, sera remplacée par Jerome Powell, déjà membre du comité de politique monétaire de la Fed, qui ne devrait pas marquer de rupture significative.

Face à l'accélération de la croissance en zone euro, la Banque Centrale Européenne a progressivement préparé les marchés à une réduction de son programme d'assouplissement quantitatif (le quantitative easing, ou QE), courant 2018. Lancés en mars 2015, ces rachats de dettes publiques et privées, ont permis de réduire le coût du crédit et les taux souverains, tout en dissipant la menace déflationniste et en soutenant la croissance. Par ailleurs, lors de sa réunion de juin 2017, le conseil des gouverneurs de la BCE a modifié sa communication : l'institut monétaire a, en effet, indiqué qu'il conserverait ses taux au niveau actuel pendant une période prolongée. Mais, contrairement à ses précédents communiqués, il a ôté toute référence à une possible baisse. Le principal taux directeur, qui détermine le loyer de l'argent (+0,25% pour la facilité marginale), ne passera donc pas en territoire négatif, tandis que le taux dépôt, à -0,4 %, ne plongera pas plus bas. La BCE a confirmé en fin d'année qu'elle réduirait ses achats mensuels d'actifs de 60 à 30 milliards d'euros à partir de 2018. Le programme d'achats d'actifs devrait, en principe, prendre fin en septembre 2018.

En Grande-Bretagne, l'impact incertain du « Brexit » sur l'économie britannique a plongé la Banque d'Angleterre dans le doute. Tirillée entre les risques sur la croissance et l'accélération de l'inflation, la BoE a relevé son taux directeur de 25 points de base à 0,50% en novembre, revenant ainsi sur la baisse de taux décidée en août 2016 suite au vote du « Brexit ».

La politique dite d'assouplissement quantitatif et qualitatif ou QQE pilotée depuis 2013 par le gouverneur de la Banque du Japon (BoJ), Haruhiko Kuroda semble porter timidement ses fruits. La BoJ espère toujours parvenir à faire remonter, à terme, l'inflation au niveau des 2%. L'institution a donc maintenu son objectif de taux à court terme en territoire négatif (-0,1% pour les dépôts bancaires au jour le jour) et laissé inchangée sa promesse de piloter le taux de rendement des obligations à dix ans autour de zéro, grâce à des rachats d'actifs.

Enfin, les banques centrales émergentes ont pris le relais de la création monétaire et limitent le coup de frein sur la liquidité mondiale induit par la Fed et la BCE. Dans la plupart des pays émergents, l'inflation a atteint son point bas historique. Ce contexte a permis à plusieurs banques centrales de desserrer les conditions monétaires et de soutenir davantage l'activité.

c. Les marchés de Taux et de Crédit en zone euro

Les obligations d'Etat

Malgré trois hausses de taux de la Réserve fédérale américaine, une réduction de son bilan et un « tapering » (ralentissement des injections de liquidités dans l'économie) de la BCE, les taux ne sont toujours pas repartis clairement à la hausse. L'obligataire souverain sous-performe les autres classes d'actifs, avec des performances qui ne sont toutefois pas aussi négatives qu'anticipé en début d'année.

En zone euro, les bonnes surprises sur la croissance ont favorisé un mouvement de remontée des taux « cœur » qui restent toutefois sur des niveaux très bas. Le Bund allemand 10 ans termine l'année à 0,42% après l'avoir commencée à 0,20%.

Le taux 10 ans français a touché début février un plus haut à 1,14% dans le sillage de l'écartement du « spread » (écart de rendement) avec le Bund poussé par la crainte d'un bon score du camp populiste aux élections présidentielles françaises. La large victoire d'Emmanuel Macron, pro-européen et libéral, à la présidentielle puis aux législatives a fait refluer le taux sous 0,60% en juin avant un rebond dans le sillage des taux américains. Il termine finalement l'exercice à 0,77%.

Du côté des dettes périphériques, les marchés italiens et espagnols n'ont pas vraiment souffert des incertitudes politiques liées à la Catalogne et aux élections italiennes de mars 2018. Les taux 10 ans espagnol et italien terminent respectivement l'exercice à 1,55% et 1,99% contre 1,37% et 1,80% fin 2016. Le Portugal se démarque avec un taux 10 ans en nette baisse de 3,7% à 1,9% sur l'exercice, grâce au relèvement de la note du pays en catégorie « Investment Grade » par plusieurs agences.

Le Crédit

Sur le marché de la dette corporative en zone euro, le bilan de l'année est une nouvelle fois nettement positif, avec une surperformance des financières et du High Yield (haut rendement).

Avec des « spreads » Investment Grade et High Yield sur leurs plus bas historiques, les valorisations ont continué d'atteindre des records en 2017. Cette performance annuelle est d'autant plus remarquable que les anticipations de marché en début d'année étaient peu encourageantes du fait de la performance déjà impressionnante des années précédentes. La baisse des taux de défaut, l'amélioration de l'environnement macroéconomique et de la santé des entreprises et les achats de la BCE, ont soutenu la tendance. Sur le marché primaire, les émetteurs ont profité de l'appétit pour le risque des investisseurs en multipliant les émissions. Les entreprises ont également cherché à bénéficier de la période favorable pour se financer à bas coût avant les annonces de la BCE au sujet de son assouplissement quantitatif. Démarré en juin 2016, le programme d'achats d'actifs visant les dettes corporatives, CSPP (Corporate Sector Purchase Programme), a constitué un soutien majeur pour le marché du crédit euro Investment Grade sur l'année 2017.

d. Les marchés d'actions

Les scrutins à risque aux Pays-Bas et en France, les négociations compliquées sur le « Brexit », les scandales à répétition à Washington et les missiles nord-coréens survolant le Japon n'ont eu que des impacts ponctuels et limités sur les marchés actions. Au total, les places boursières internationales ont vécu une année 2017 particulièrement faste, soutenues par l'accélération de la croissance.

L'indice MSCI All Countries a pris plus de 20%. Les marchés émergents ont dominé les débats. Le MSCI EM s'est adjugé plus de 30% en monnaies locales et plus de 20% en euro. Les marchés d'actions des pays émergents et des pays en développement ont rebondi depuis août 2016, même s'ils se sont affaiblis juste après les élections américaines en raison des craintes de protectionnisme. Ils se sont redressés vigoureusement depuis le début de l'année 2017. Les économies émergentes ont amélioré leurs balances extérieures depuis la forte crise de 2013, ce qui a réduit leur vulnérabilité face à un contexte mondial de resserrement des liquidités. Elles semblent aujourd'hui plus sereines face au mouvement progressif engagé par la Fed. De plus, les prévisions de bénéfices se sont stabilisées et ont soutenu la reprise des marchés émergents.

A Wall Street, les indices ont enchaîné les records avec une progression quasi ininterrompue sur l'année. La performance en euro est minorée du fait de la hausse de la devise européenne face au dollar. Le S&P 500 a affiché, de manière inédite, 12 mois consécutifs de performances positives. Le marché américain a été tiré par les grandes capitalisations et les valeurs de croissance. L'impact des entreprises de technologie a été encore bien visible, grâce à la performance de titres comme Apple, Facebook et Microsoft. Wall Street a bénéficié au dernier trimestre 2016 et au premier trimestre 2017 de l'élection de Donald Trump. Le nouveau président a promis des allègements fiscaux, la déréglementation du système bancaire et des investissements dans les infrastructures. A partir du deuxième trimestre 2017, le « trumptrade » s'est estompé alors que les doutes sur la crédibilité du programme de l'homme d'affaires se renforçaient. Toutefois, après un début d'été calme, les indices actions américains ont pu compter sur les résultats semestriels solides des entreprises, des indicateurs économiques encourageants et la faiblesse du dollar, avant de bénéficier en fin d'année de l'annonce de la réforme fiscale.

Les marchés actions européens font moins bien mais affichent tout de même une hausse à 2 chiffres en 2017. L'année a débuté dans le vert, les investisseurs spéculant sur la politique de relance budgétaire et fiscale promise par le nouveau président américain. La publication d'indicateurs économiques témoignant de l'accélération de la croissance en zone euro et des statistiques confirmant la solidité de l'économie américaine ont également soutenu les indices actions. La large victoire d'Emmanuel Macron, à la présidentielle française puis aux législatives, a éloigné le risque politique lié à la montée du camp des populistes, hostiles à l'intégration européenne. Les actions ont également bénéficié de la croissance à deux chiffres des bénéfices des sociétés. Les marchés actions européens ont cependant vu leur dynamique ralentir à l'approche de l'été dans le sillage du rebond de l'euro lié au discours de Mario Draghi ouvrant la voie à une normalisation de la politique monétaire de la BCE. Les actions européennes ont réalisé en juin leur plus mauvaise performance sur la période. Après la pause estivale, les Bourses européennes sont reparties de l'avant, la macroéconomie reprenant ses droits, à la faveur de signaux plaidant pour une accélération de la croissance.

Contre la tendance, le marché japonais a reculé au premier trimestre 2017, pénalisé par la remontée du yen contre dollar qui pèse sur les valeurs exportatrices japonaises. L'indice Nikkei a nettement rebondi à partir de mi-avril dans le sillage de la baisse du yen et de la publication d'indicateurs macroéconomiques plutôt bien orientés. Le Nikkei a passé le seuil des 20000 points pendant l'été, s'est vite remis des tensions avec la Corée du Nord et s'est envolé vers de nouveaux records à partir de septembre pour finir l'année au-dessus de 22000 points.

1.2. Evolution des actifs et des résultats

a. Les actifs sous gestion

Au 31 décembre 2017 les actifs gérés par Aviva Investors France représentent 107 milliards d'euros, en hausse de 3% par rapport à l'exercice précédent. Les actifs moyens augmentent aussi de 3% par rapport à l'année 2016.

Actifs	31 Décembre 2016		31 Décembre 2017		Variation Actifs fin d'année en %	Variation Actifs moyens en %
	Millions €	Nombre de portefeuil les	Millions €	Nombre de portefeuil les		
OPC Actions	7 772	20	8 861	21	14%	16%
OPC Diversifiés	16 693	44	17 400	43	4%	7%
OPC Obligations	6 512	25	7 113	26	9%	15%
OPC Monétaires	5 301	4	5 429	4	2%	-2%
FCT			707	3		na
FCPE	177	5	182	5	3%	2%
OPC de la Société de Gestion	36 455	98	39 693	102	9%	11%
Mandats de gestion	83 561	47	81 794	53	-2%	0%
OPC Actions en délégation reçue par la SGP	849	1	860	1	1%	8%
OPC Diversifiés en délégation reçue par la SGP	43	1	46	1	7%	11%
OPC Obligations en délégation reçue par la SGP	63	2	36	2	-42%	-22%
OPC Monétaires en délégation reçue par la SGP	0	0	1 627	1	n/a	na
Total OPC en délégation de gestion reçue par la SGP	956	4	2 570	5	169%	89%
Total actifs sous gestion administrative	120 972	149	124 057	160	3%	4%
Gestion financière déléguée à un tiers	327	3	301	2	-8%	5%
Total Brut Actifs sous Gestion Financière	120 645	146	123 755	158	3%	4%
OPC AIF détenus dans les mandats	12 557		12 569		0%	2%
OPC nourriciers AIF	2 746	11	2 865	12	4%	16%
OPC nourriciers UFF	1 254	10	1 367	10	9%	6%
Total net Actifs sous Gestion Financière	104 087	125	106 955	136	3%	3%
Actifs sous mandat de conseil	798	3	299	1	-63%	-3%

b. Les performances

Au 31 décembre 2017	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 8 ans	Sur 10 ans
Nombre de fonds	46	45	40	35	29
1er Quartile	8%	40%	75%	63%	71%
1er+2ème Quartile	30%	91%	92%	94%	98%
1er+2ème+3ème Quartile	79%	97%	96%	99%	100%
1er+2ème+3ème+4ème Quartile	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition par quartile, pondérée par l'actif de fin de mois, réalisée à partir des classifications Six Financial Information de 46 OPC gérés par Aviva Investors France (hors fonds nourriciers, fonds de la gamme UFF, fonds dont la gestion a été entièrement déléguée, fonds non catégorisés ou dont la catégorie ne reflète pas le style de gestion mis en œuvre et fonds dont les encours ne sont pas significatifs), représentant 23,8 milliards d'euros d'actifs.

Les OPC gérés par Aviva Investors France restent en excellente position dans les différents classements établis sur la place.

c. Récompenses reçues en 2017

- **Morningstar Awards 2017**
Meilleur groupe - Gamme obligations
- **European Fund Trophy**
Meilleure société de gestion multi-country
- **Le Revenu**
Trophée d'or - Meilleure gamme SICAV et Fonds obligations Europe - 3 ans
- **Les Globes de la Gestion – Gestion de Fortune**
2ème place - Aviva Convertibles – Catégorie Obligations convertibles - 5 ans
- **Les Globes de la Gestion – Gestion de Fortune**
1ère place - Aviva Oblig International – Catégorie Obligations - 5 ans
- **Les Grands Prix de la Gestion d'Actifs - Agefi**
1er prix – Catégorie Obligations européennes
- **Citywire**
Meilleure Société de Gestion – Obligations Euro à Haut Rendement

d. Résultats de l'exercice

Les produits d'exploitation s'élèvent à 208,9 millions d'euros contre 187,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 11% est en relation directe avec l'augmentation de 11% des actifs moyens des OPC.

Les charges d'exploitation s'établissent à 164,7 millions d'euros contre 147,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la hausse de 15% des rétrocessions, elle-même en corrélation avec une augmentation de 13% commissions sur OPC. Hors rétrocessions, les charges d'exploitation s'établissent à 48,9 millions d'euros, en progression de 6% par rapport à 2016, du fait de l'augmentation de l'effectif de 8% en moyenne sur l'exercice.

Le résultat financier s'établit à -0,3 million d'euros sur 2017 contre 0,2 million d'euros en 2016.

Le résultat avant impôts s'élève à 42,4 millions d'euros en 2017 contre 40,1 millions d'euros en 2016.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, provisionné pour 14,7 millions d'euros dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, le résultat net de l'exercice ressort à 27,7 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à 27.740.553,02 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 21.377,50 euros, soit un total distribuable pour l'exercice de 27.761.930,52 euros.

2. Événements post clôture

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes du 31 décembre 2017 n'est intervenu après la clôture.

3. Capital

3.1. Evolution du capital

Nous vous rappelons que les fonds propres de votre société s'élevaient, au 31 décembre 2017 à 23,6 millions d'euros.

Au regard des dispositions édictées à l'article 312-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, votre société doit pouvoir justifier à tout moment d'un niveau de fonds propres équivalent au quart du montant des frais généraux annuels de l'exercice précédent.

Lesdits frais généraux s'élevant, au titre de l'exercice 2017, à 42,7 millions d'euros, le niveau de fonds propres requis en application du dispositif réglementaire précité s'élève à 10,7 millions d'euros.

Par ailleurs, en application de la directive n° 2011/61/UE dite « AIFM », et votre société gérant des Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), tels que définis par ladite directive, Aviva Investors France doit soit avoir souscrit une police d'assurance RC couvrant différents risques prévus par ladite directive, soit disposer de fonds propres supplémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle.

Si Aviva Investors France dispose effectivement d'une assurance RC, souscrite pour l'ensemble du Groupe, l'existence d'une franchise en cas de sinistre conduit à l'obligation pour la société de gestion de disposer de fonds propres complémentaires fixés a minima à 0,01% de l'encours des FIA gérés par la société.

Au 31 décembre 2017, ledit actif, intégrant l'éventuel effet de levier associé aux fonds considérés, s'élevait à 12,11 milliards d'euros, soit un niveau minimum de fonds propres complémentaires requis à ce titre de 1,21 millions d'euros.

Aviva Investors France procède, dans le cadre de son activité, à un suivi régulier des risques opérationnels identifiés ; au regard de ce suivi, il est proposé de retenir comme base des fonds propres complémentaires attendus par application de la Directive 2011/61/UE (Directive AIFM) le seuil minimal fixé par celle-ci, soit un montant de 1,21 millions d'euros.

Le niveau de fonds propres de la société s'établit à 23,6 millions d'euros, soit 99% au-dessus du niveau de fonds propres réglementaires requis de 11,9 millions d'euros et satisfait également, avec un surplus de 33%, aux exigences du Standard Groupe « Capital » dont le niveau de fonds propres requis à ce titre s'élève à 17,8 millions d'euros.

3.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L.233-7 du même Code, nous vous indiquons que le capital de votre société était détenu au 31 décembre 2017 à 99,99 % par la société Aviva France (1 166 797 actions sur un total de 1 166 800 titres).

Les autres titres sont détenus par certains des membres du Conseil de Surveillance en fonction à cette date, le cas échéant sous forme de prêts de titres, le surplus étant détenu, respectivement pour une action chacune, par Aviva Vie et Aviva Assurances, sociétés d'assurance filiales d'Aviva France.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun des salariés d'Aviva Investors France n'est actionnaire de votre société.

Aucune opération de prise de contrôle ou de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

4. Respect des délais de paiement de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs (suivant article L.441-6 alinéa 1 du code de commerce)

Le compte fournisseurs inscrit au bilan de la Société par échéance de paiement se présente comme suit :

Exercice	Total	≤ à 30 jours	> 30 jours
2017	0	0	0
2016	0	0	0

Les fournisseurs de la société sont généralement payés au comptant.

5. Situation des mandataires sociaux

- Directoire

Le Directoire de votre Société était constitué au 1er janvier 2017, de 5 membres, à savoir Mesdames Inès de Dinechin et Véronique Cherret et de Messieurs Christian Dormeau, Denis Lehman et Emmanuel Babinet. Ce Directoire a été renouvelé dans son intégralité pour une durée de 4 ans par décision du Conseil de Surveillance du 24 avril 2017.

- Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société était constitué, au 1er janvier 2017, de 7 membres, à savoir Madame Laurence Mitrovic et Messieurs Euan Munro, Bruno de Seguins, Jonathan Moss, Steven Farrall, Julien Bami, Mike Craston.

Au cours de l'exercice 2017, votre Conseil de Surveillance a enregistré les mouvements suivants :

- Votre Conseil a coopté, par décision en date du 12 janvier 2017, Monsieur Patrick Dixneuf en qualité de nouveau membre du Conseil, aux lieu et place de Monsieur Nicolas Schimel, lequel avait démissionné en novembre 2016 ; Monsieur Patrick Dixneuf a à cette occasion été désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance et de membre du Comité des Rémunérations, fonctions préalablement exercées par Monsieur Nicolas Schimel.
- Lors de cette même réunion du 12 janvier 2017, a été actée la décision en date du 3 janvier 2017 de Madame Laurence Mitrovic de renoncer à son mandat au sein du Conseil de Surveillance.
- Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Bruno de Seguins et Euan Munro sont arrivés à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016. Monsieur Euan Munro a précisé qu'il ne souhaitait pas solliciter le renouvellement dudit mandat. De ce fait, a seul été renouvelé par l'Assemblée Générale réunie le 22 juin 2017 le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bruno de Seguins, ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Lors de cette assemblée, ont en outre été ratifiées les différentes nominations intervenues à titre temporaire depuis la précédente Assemblée Générale.

- Votre Conseil de Surveillance, réuni le 4 septembre 2017, ayant pris acte du non renouvellement des mandats de Monsieur Euan Munro, précédemment membre et Président du Conseil de Surveillance, a désigné en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance Monsieur Mike Craston, ce pour la durée restant à courir de son mandat de membre du Conseil ; Monsieur Mike Craston a également à cette occasion été désigné en qualité de Président du Comité des rémunérations et nominations. Lors de ce même conseil, Monsieur Patrick Dixneuf a été confirmé dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance.
- Monsieur Jonathan Moss ayant décidé de remettre à disposition du Conseil l'ensemble de ses mandats, votre Conseil a coopté, lors de sa séance du 11 décembre 2017, Madame Phalla Gervais pour lui succéder, ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019. Il vous sera demandé, dans le cadre de la présente Assemblée Générale d'approbation des comptes sociaux, de ratifier cette nomination, faite à titre provisoire.

Pour votre parfaite information, il est précisé que, postérieurement à la clôture de l'exercice, Monsieur Julien Brami a remis au conseil sa démission de ses mandats ; votre Conseil a coopté, par décision en date du 4 mai 2018, sous réserve de l'approbation par le Comité des Nominations d'Aviva Investors Holdings Limited, Monsieur Arthur Chabrol pour lui succéder dans ses fonctions, ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- Représentant du Comité d'Entreprise

Nous vous prions par ailleurs de bien vouloir noter la nomination de Monsieur Dominique Pech, en qualité de représentant du Comité d'Entreprise, nomination effective depuis le 11 décembre 2017. Le Comité d'Entreprise pouvant bénéficier de deux représentants au sein du Conseil de Surveillance, a par ailleurs désigné Monsieur Mathieu Gourvès pour assurer, à compter de mai 2018, cette représentation aux côtés de Monsieur Pech.

Vous trouverez en annexe du présent rapport du Directoire ou joints au rapport du Conseil de Surveillance les informations, rapports, ou présentations, quelle qu'en soit la nature, tels que prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

6. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes de votre société, le cabinet PWC, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016 tenue le 22 juin 2017, pour une durée de 6 exercices ; par ailleurs, Monsieur Patrice Morot a été désigné à cette occasion en remplacement de M. Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la même durée. De ce fait, aucun mandat de Commissariat aux Comptes pour votre société n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

7. Projet de répartition du bénéfice

Il vous sera proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, soit 27.740.553,02 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 21.377,50 euros, formant ainsi un total distribuable de 27.761.930,52 euros, de la façon suivante :

- aux actionnaires, un dividende de 23,70 € par action, soit 27.653.160,00 €
- le solde, au compte de report à nouveau 108.770,52 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 28 juin 2018.

Pour votre information, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents:

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dividende par action (en euros)	38,68 (*)	21,42 (*)	24 (*)

(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

8. Dispositif de rémunération d'Aviva Investors France

Aviva Investors France est dotée d'un Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance de la société, lequel a notamment vocation à connaître des questions suivantes :

- Revue des politiques suivies en matière de rémunération du personnel, notamment s'agissant des « preneurs de risque » ;
- Contribution à la fixation des principes de détermination des rémunérations variables pour l'exercice écoulé, leur quantum et les modalités de versement de celles-ci ;
- Revue plus spécifique des éléments de rémunération relatifs aux membres du Directoire, aux Directeurs Généraux et aux membres des fonctions en charge du suivi des Risques au sein de la société.

A ce jour, le Comité des Rémunérations est constitué de :

- Monsieur Mike Craston, Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France ;
- Monsieur Patrick Dixneuf, Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France ;
- Monsieur Steve Farall, Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France et Directeur des Risques d'Aviva Investors ;
- Madame Myriam Saunier, Directrice des Ressources Humaines du Groupe Aviva France.

Ce Comité soumet l'ensemble de ses travaux au Conseil de Surveillance, lequel arrête en tant que de besoin la Politique de Rémunération ainsi que son application pour l'exercice.

Cette Politique de Rémunération s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la gestion d'actifs, retenus par le pôle Aviva Investors.

La Politique de Rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt de ses clients.

La rémunération globale se compose des éléments principaux suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante ;
- le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci ;
- un accord de participation et d'intéressement dont bénéficient l'ensemble des salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S). du Groupe Aviva en France à laquelle appartient Aviva Investors France.

Il est précisé qu' Aviva Investors France a mis en place, en sa qualité de gérant d'OPC (FIA et OPCVM, un dispositif propre à la rémunération variable des personnels « régulés », suivant une liste de collaborateurs validée annuellement par le Comité des Rémunérations.

Sont concernés par ce dispositif :

- l'ensemble des personnels constituant le premier cercle (la Direction Générale, les « preneurs de risque », les personnes exerçant une fonction de contrôle), tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers, sauf décision contraire du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations dès lors qu'il apparaît que le collaborateur considéré n'a pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés ;
- les personnels constituant le second cercle, tel qu'également défini par l'Autorité des Marchés Financiers, si le collaborateur considéré a un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés, ou si le salaire du dit collaborateur est significatif (i.e. si son salaire se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et/ou les preneurs de risque).

Au regard de ses modes de fonctionnement interne, le choix a été fait par Aviva Investors France d'appliquer ledit dispositif à l'ensemble du personnel de la société, sans distinction de la nature des portefeuilles (et donc que lesdits portefeuilles soient ou non des OPC) sur lesquels les collaborateurs interviennent, dès lors que la rémunération variable desdits collaborateurs excède un seuil fixé annuellement par le Comité des Rémunérations.

En application de la directive 2014/91/UE, le dit dispositif a été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers, laquelle l'a agréé le 6 avril 2017.

Il est précisé que ce dispositif a été l'objet d'ajustements dans ses modalités de mise en œuvre, ajustements approuvés par le Comité des Rémunérations lors de sa réunion du 5 mars 2018.

Au titre de l'exercice 2017, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 10 423 478 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2017 à l'ensemble des 122 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4.251.000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué sur ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), ainsi que de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 815.000 euros hors charges patronales, et concernait 3 salariés.

9. Impact social et environnemental de l'activité (Article L 225-102-1 alinéa 8 du Code de commerce)

Les informations requises quant aux politiques sociales, environnementales et sociétales mises en œuvre sont précisées en Annexe 3 du présent rapport.

10. Résultat des 5 derniers exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 293 750	10 293 750	17 793 700	17 793 700	17 793 700
Nombre d'actions émises	675 000	675 000	1 166 800	1 166 800	1 166 800
Nombre de certificats d'investissements émis					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
Chiffre d'affaires hors taxes	239 754 093				
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	30 305 252	258 378 354	212 597 699	187 486 171	208 781 130
Impôts sur les bénéfices	10 296 259	41 896 127	46 614 292	39 743 405	43 184 153
Résultat après impôts, amortissements et provisions	19 909 748	15 717 648	16 171 292	15 732 322	14 733 567
Résultat distribué	34 155 000	26 103 237	29 373 108	24 394 410	27 740 553
		26 109 000	24 992 856	28 003 200	27 653 160
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	29,64				
Résultat après impôts, amortissements et provisions	29,50	38,78	26,09	20,58	24,38
Dividende versé à chaque titre	50,60	38,67	25,17	20,91	23,77
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés	101	38,68	21,42	24,00	23,70
Montant de la masse salariale	19 898 440				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	203 624	106	111	119	128
		19 820 139	22 041 445	23 294 953	25 962 295
		2 737 991	255 730	1 703 268	1 335 708

11. Evolution prévisible de l'activité en 2018

Dans le cadre de sa stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers, Aviva Investors France entend s'appuyer sur le développement de son activité Dette, notamment en développant sa gamme de fonds de Dette Immobilière mais également en reprenant à son compte l'activité de Dette Infrastructure jusqu'alors déployée au sein d'autres entités du Groupe.

Par ailleurs aux fins de pouvoir proposer à ses clients de nouvelles solutions plus innovantes, dans un contexte de taux bas, Aviva Investors France a déposé auprès de l'AMF une demande d'extension de son agrément Instruments Financiers à Terme complexes.

Un accent tout particulier sera également mis sur le développement au cours de l'année d'une gamme de produits ESG et plus généralement sur un positionnement fort en matière de respect par les entreprises de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance constituant aux yeux d'Aviva Investors France un gage de leur pérennité et un défi majeur pour les années à venir.

Compte tenu de ces différents projets, la société sera amenée cette année encore à renforcer ses effectifs tant de développement que d'expertise technique.



Votre Directoire vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance puis à statuer sur les résolutions proposées.

Le Directoire

Annexes au rapport du Directoire

**RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR LES OPC
ANNEE 2017**

I. Objet

Le présent rapport vise, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à présenter les conditions d'exercice, par Aviva Investors France, des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (Organismes de Placement Collectif) dont Aviva Investors France assure directement et effectivement la gestion financière.

II. Conditions d'exercice du droit de vote

Aviva Investors France a fixé, dans le cadre de sa politique de vote, les conditions d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion financière.

a. Cas général

Dès lors que Aviva Investors France a reçu, dans des délais et à des conditions permettant leur traitement, l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice d'un vote, la procédure de vote est appliquée, si, au jour de l'émission du vote, l'un des seuils suivant est franchi :

- emprise de 2 % du capital de la valeur considérée par l'ensemble des OPC dont Aviva Investors France assure la gestion financière ;
- le titre considéré représente plus de 5 % de l'actif net d'un seul de ces OPC.

b. Exceptions

Hors le cas général précédemment décrit, chaque gérant dispose, en toutes circonstances, de la faculté d'exercer un droit de vote, pour un ou plusieurs des OPC qu'il gère.

Toutes précisions complémentaires quant à la politique de vote sont accessibles, sur demande, auprès du Service Juridique d'Aviva Investors France.

III. Exercice du droit de vote sur l'exercice 2017

Au regard des critères précités, Aviva Investors France a exercé son droit de vote dans le cadre de sa procédure générale « Politique de vote » lors de 45 assemblées de 41 entités françaises sur l'exercice, soit une participation sensiblement en baisse par rapport à l'exercice 2016 (au titre duquel 52 votes avaient été exprimés au titre d'entités françaises).

Les votes des équipes françaises sont réalisés avec le support des équipes Groupe en charge du sujet et des services fournis par ISS Governance.

ISS est une plateforme offrant la possibilité aux investisseurs de les assister dans la participation aux votes aux assemblées générales (travail de recherche fourni en amont) et dans l'automatisation des bulletins de vote, l'investisseur, donc en l'espèce Aviva Investors France restant seul responsable des décisions de vote. ISS intervient en support du process aidant à améliorer la précision et la qualité des analyses des gérants.

Ce support et le recours à des outils mutualisés ont permis aux gérants d'exprimer des votes de manière plus fréquentes au titre de sociétés en deçà des seuils de détention fixés à la politique de vote , mais

également d'intervenir davantage au titre de sociétés étrangères (18 assemblées au cours de l'exercice 2017).

S'agissant des hypothèses où les votes n'ont pu être exercés, celles-ci trouvent leur cause soit du fait d'une réception trop tardive des bulletins de vote, soit du fait de difficultés techniques liées, notamment, à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres ou en l'absence imprévue des équipes (gestion ou middle-office) concernées par les situations de vote sur la période de tenue des assemblées.

Il convient de préciser que sur les votes exprimés pour des sociétés françaises, certains d'entre eux n'ont pas été acceptés, soit car le vote a été réceptionné trop tardivement, soit à raison de la non-conformité du formulaire de vote présenté.

Les votes ont été exprimés selon les principes définis dans le document « Politique de vote » (soit au moyen de formulaires de vote papier, soit, pour les entités non françaises via une plateforme de vote). Sur les votes exprimés, nous n'avons pas identifié de conflits potentiels avec les principes fixés par la politique de vote en vigueur au sein d'Aviva Investors France ; n'ont pas été davantage décelées de situations de conflit d'intérêts potentiel liées à l'exercice desdits votes.



RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Aviva Investors France est une société de gestion de portefeuilles, agréée pour les services d'investissement de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (mandats, OPCVM et FIA), de conseil en investissement et à titre accessoire de commercialisation d'OPC tiers.

Aviva Investors France commercialisait, au titre de l'exercice sous revue, ses produits et services essentiellement par l'intermédiaire de 2 réseaux : UFF et AVIVA (via des supports assurance-vie) ainsi que par une activité de commercialisation directe. En tout état de cause et dans le cadre ainsi défini, ses activités s'adressent par nature à une clientèle de clients professionnels au sens de la directive MIFID ; Aviva Investors France n'a pas vocation, sauf dans d'éventuels cas exceptionnels et sous réserve de la validation de son Directoire, à entrer directement en contact avec des clients non professionnels.

Dans le cadre de son activité, et conformément en cela aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (art. 314-76 et suivants), Aviva Investors France est tenu de s'assurer périodiquement que les dépenses, recettes ou avantages non monétaires reçus ou consentis en liaison avec la prestation d'un service d'investissement répondent aux exigences réglementaires et garantissent que le prestataire agit en toutes circonstances « d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui sert au mieux les intérêts d'un client ».

1 Rappel du cadre juridique

En application de l'article 314-76 du Règlement Général de l'AMF, sont seules autorisées :

- *Une rémunération, une commission ou un avantage non monétaire versé ou fourni au client ou au porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou par celui-ci, ou à une personne au nom du client ou du porteur de parts ou de l'actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou par celle-ci ;*
- *Une rémunération, une commission ou un avantage non monétaire versé ou fourni à un tiers ou par celui-ci, ou à une personne agissant au nom de ce tiers ou par celle-ci, lorsque les conditions suivantes sont réunies :*
 - ❖ *Le client ou le porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A est clairement informé de l'existence, de la nature et du montant de la rémunération, de la commission ou de l'avantage ou, lorsque ce montant ne peut être établi, de son mode de calcul.
Cette information est fournie de manière complète, exacte et compréhensible avant que le service d'investissement ou connexe concerné ou la gestion d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ne soit fourni(e).
Le prestataire de services d'investissement peut divulguer les conditions principales des accords en matière de rémunérations, de commissions et d'avantages non monétaires sous une forme résumée, sous réserve qu'il s'engage à fournir des précisions supplémentaires à la demande du client ou du porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A et qu'il respecte cet engagement ;*
 - ❖ *Le paiement de la rémunération ou de la commission, ou l'octroi de l'avantage non monétaire, a pour objet d'améliorer la qualité du service fourni au client ou au porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A et ne doit pas nuire au respect de l'obligation du prestataire de services d'investissement d'agir au mieux des intérêts du client ou du porteur de parts ou de l'actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ;*
- *Des rémunérations appropriées qui permettent la prestation de services d'investissement ou la gestion d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou sont nécessaires à cette prestation ou à cette activité de gestion, telles que les droits de garde, les commissions de change et de règlement, les droits dus aux régulateurs et les frais de procédure et qui, de par leur nature, ne peuvent occasionner de conflit avec l'obligation qui incombe au prestataire de services d'investissement d'agir envers ses clients ou les porteurs de parts ou actionnaires d'un placement*

collectif mentionné à l'article 311-1 A d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui serve au mieux leurs intérêts.

Ces dispositions sont explicitement rappelées dans le cadre d'une procédure générale (n° 23), d'application obligatoire et accessible (ainsi que les modifications qui y seraient portées) en permanence à l'ensemble des salariés d'Aviva Investors France dans le recueil des Procédures, laquelle procédure prévoit :

- La vérification de ces éléments préalablement à la signature de toute convention et/ou à l'établissement de toute facture ;
- Une analyse des rémunérations ou avantages perçus ou versés sur l'exercice en fonction :
 - du type de service fourni,
 - des avantages attendus pour le client et pour l'entreprise,
 - de l'existence ou non d'une incitation susceptible de modifier la conduite appropriée de l'entreprise d'investissement,
 - de la relation entre Aviva Investors France et l'entité concernée par l'avantage ;
- L'établissement d'un rapport annuel, transmis au Directeur Général en charge de l'Administration et au RCCI.

S'agissant du premier point, les conventions conclues sur l'exercice traduisent la prise en compte des attentes exprimées par la procédure ; ces éléments sont également pris en considération lors de l'établissement de factures ponctuelles, qui ne trouveraient pas de traduction autre.

Quant à l'analyse des produits et dépenses, celle-ci a été conduite, conformément en cela à la procédure, dans le courant du semestre suivant la clôture des comptes sociaux 2017, par le Département Finance en liaison avec le Responsable du Contrôle Interne, dans la perspective de la rédaction du présent rapport. Un état récapitulatif de cette analyse est conservé par le Service Finance.

2 Information des clients sur les avantages et rémunérations perçus/ versés

En application du 2° de l'article 314-76, les avantages et rémunérations perçus et versés font l'objet d'une information de nos clients.

De l'analyse du compte de résultat et de l'ensemble des factures fournisseurs relatives à l'exercice 2017, il ressort que seules

- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires,
- les contributions à l'organisation d'événements commerciaux de certains de ces partenaires,
- les rétrocessions de distribution perçues dans le cadre des accords de prix de transfert signés avec l'ensemble des entités internationales du pôle de gestion Aviva Investors,

relèvent du 2° de l'article 314-76.

L'information de nos clients sur cette catégorie de rémunération s'effectue au moyen du présent rapport, intégré en annexe au Rapport Annuel déposé sur le site internet d'Aviva Investors France.

Aviva Investors France s'engage à fournir toutes les précisions supplémentaires sur cette catégorie de rémunération à la demande du client.

3 Montants en jeu

A la lumière du compte de résultats d'Aviva Investors France en date du 31/12/17, la structure du produit d'exploitation net de rétrocession d'Aviva Investors France montre que :

- les revenus issus de la distribution d'OPC (Contribution au développement européen des ventes), s'établissent à 6,2 millions d'euros en 2017 et représentent 3% de la totalité des revenus. Cette activité de distribution correspond essentiellement sinon exclusivement à la commercialisation de la SICAV Luxembourgeoise « Aviva Investors » gérée par Aviva Investors Global Services. On notera que, conformément au RGAMF, l'intégralité des rétrocessions perçues au titre d'investissements réalisés pour les OPC gérés par Aviva Investors France donne lieu à un flux de rétrocessions aux dits OPC lequel s'élève pour l'exercice sous revue à 827 000 euros.

- Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 20% à 35% des frais de gestion des produits gérés au sein du Groupe Aviva Investors.
- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires s'établissent à 113,8 millions d'euros. Ces rétrocessions sont principalement versées aux entités d'assurance vie du Groupe Aviva France en rémunération de leur activité de distribution des fonds Aviva Investors en Unité de Compte et accessoirement à d'autres partenaires externes, institutionnels ou institutions financières.

Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 40% à 90% des frais de gestion perçus par AIF pour la distribution de produits par les entité du Groupe Aviva France, 20% à 55% des frais de gestion pour la distribution par d'autres partenaires externes.

Produit d'exploitation	Montant 2017 (K€)	Montant 2016 (K€)
Commissions de gestion (mandats et OPC)	198 563	178 494
Conseil en investissement	1 497	2 361
Commissions de délégation de gestion financière	1 496	1 311
Contribution au développement européen des ventes	6 192	4 651
Droits d'entrée	31	60
Commissions de mouvement	1 001	610
Autres Produits	0	0
Reprise des provisions pour risques et charges	132	106
Total produit d'exploitation	208 914	187 592
Rétrocessions de distribution	- 113 786	- 99 607
Rétrocessions aux OPC	- 827	- 521
Rétrocessions de gestion extérieure	- 1 216	- 806
Total produit net de rétrocession	93 084	86 658

La contribution d'AIF à l'organisation d'événements commerciaux de certains de nos partenaires est marginale sur l'année 2017 au regard des produits de gestion puisque le montant total de ces contributions s'élève à 3 600 euros.

4 Amélioration de la qualité du service au client

Comme précédemment rappelé, le dispositif d'Aviva Investors France (procédure générale n° 23) intègre le principe selon lequel la perception d'une rémunération ou d'un avantage dans la commercialisation et la distribution indirecte d'instruments financiers s'accompagne d'une amélioration du service fourni aux clients et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir au mieux de leurs intérêts.

5 Difficultés d'application

Aviva Investors France n'a pas rencontré, au cours de l'exercice sous revue, de difficultés particulières dans l'application des dispositions relatives aux rémunérations et avantages.



RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE PAR AVIVA INVESTORS FRANCE

De par son appartenance au groupe Aviva, l'un des principaux assureurs français et un acteur majeur du secteur au plan mondial, Aviva Investors France est naturellement conduite à gérer les actifs qui lui sont confiés dans une optique de long terme.

Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale d'Aviva Investors, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier.

Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (dites ESG), Aviva Investors s'engage à prendre en compte ces différents enjeux et critères dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Aviva Investors est en effet convaincue que les entreprises ayant une démarche active pour prendre en compte ces enjeux renforcent leur efficacité sur le long terme en limitant les risques et en bénéficiant d'opportunités de croissance.

Cette démarche trouve naturellement sa traduction dans l'adhésion d'Aviva Investors aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) institués par l'Organisation des Nations Unies. Lancée en 2005, cette initiative compte aujourd'hui plus de 1 000 investisseurs institutionnels qui militent en faveur de l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement. Signataire fondateur des PRI, Aviva Investors s'engage publiquement à adopter et appliquer ces principes.

Cette démarche s'inscrit également au cœur des valeurs d'Aviva Investors, à travers une stratégie d'intégration globale dans le cadre de ses différentes activités de gestion et d'entreprise responsable. Dans ce contexte, Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale du Groupe, s'inscrit dans le cadre du rapport établi par Aviva France quant à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport sera accessible sur demande auprès de la société de gestion, sur le site Internet d'Aviva France ainsi que sur le site internet d'Aviva Investors France (accessible via l'adresse www.avivainvestors.fr).

Un rapport spécifique au titre des exigences posées par l'article 173 de la loi sur la transition écologique et énergétique (dite loi TEE) sera établi par Aviva Investors France au titre de l'exercice 2017. Ce rapport sera disponible sur demande auprès de la société de gestion à compter du 30 juin 2017, ou directement accessible sur le site internet d'Aviva Investors France via l'adresse www.avivainvestors.fr.



**Rapport général,
Rapport spécial du Commissaire aux comptes**

Aviva Investors France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
Aviva Investors France
14, rue Roquépine
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aviva Investors France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédictte Vignon

Bilan et annexes au 31 décembre 2017

Comptes sociaux 2017 AVIVA INVESTORS FRANCE (A.I.F.)

1. Bilan	3
2. Compte de résultat	4
3. Annexes aux comptes sociaux	5
3.1 Faits majeurs de l'exercice	5
3.2 Principes et règles comptables	6
3.3 Note sur le bilan social	7
3.4 Notes sur le compte de résultat social	12
3.5 Autres informations	13
3.6 Perspectives	13

1- Bilan au 31 décembre 2017

Actif en €	Brut	Amortissements et dépréciations	31/12/2017 net	31/12/2016 net	31/12/2015 net
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	497 467	497 467	0	6 337	12 630
Immobilisations corporelles					
Agencements, aménagements, installations	1 799 054	326 809	1 472 246	1 610 661	840
Matériel et mobilier de bureau	913 679	163 567	750 112	770 121	64 844
Matériel informatique	1 004 109	536 157	467 952	437 395	159 306
Immobilisations financières					
Prêts	-304		-304	0	0
Dépôts et cautionnements	391 358		391 358	389 450	9 400
Total immobilisations	4 605 363	1 524 000	3 081 363	3 213 963	247 020
Autres créances					
Clients					
Autres créances	31 911 567		31 911 567	48 639 193	27 271 698
Valeurs mobilières de placement	77 839 461		77 839 461	58 099 433	82 121 405
Disponibilités	65 940		65 940	1 049 302	650 402
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant	109 816 968	0	109 816 968	107 787 928	110 043 505
Total général actif	114 422 331	1 524 000	112 898 331	111 001 891	110 290 525

Passif en €	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	17 793 700	17 793 700	17 793 700
Réserves :			
Réserve légale	1 779 370	1 779 370	1 029 375
Autres réserves	4 045 750	4 045 750	4 045 750
Report à nouveau :	21 378	3 630 167	910
Résultat de l'exercice	27 740 553	24 394 410	29 372 108
Acompte sur dividende	0	0	0
Capitaux propres	51 380 751	51 643 398	52 241 843
Provisions réglementées	0	38 398	127 343
Provisions pour risques et charges :	2 489 713	2 203 492	2 805 278
Emprunts et établissement financiers	311 150	0	162 774
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales	18 202 295	17 351 573	14 836 022
Groupe et associés	925 463	5 760	857 726
Autres dettes	39 588 960	39 759 270	39 259 539
Dettes	59 027 868	57 116 604	55 116 061
Total général passif	112 898 331	111 001 891	110 290 525

2- Compte de résultat au 31 décembre 2017

en €	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
1- Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	135 599 889	119 767 687	139 858 917
Impôt, taxes et versement assimilés	5 523 741	4 951 950	5 253 586
Salaires et traitement	15 309 867	14 247 913	13 146 258
Variation de primes	64 517	550 270	-703 055
Charges sociales	7 302 046	6 661 833	6 229 108
Autres charges	-1 601	3 210	3 930
Dotations aux amortissements et aux provisions			
· Amortissement	463 029	300 028	64 636
· Provisions pour risques et charges	417 815	511 406	199 324
Total charges d'exploitation	164 679 302	146 994 298	164 052 704
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	27 300	0	0
2- Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	607	479	884
Pertes de change	237 834	236 272	992 559
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières et pertes de changes	179 910	46 748	1 864
Indemnisation de bourse	102 667	650 912	255 460
Total charges financières	521 018	934 411	1 250 767
3- Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion courante (dont ind.déménagt et AMF)	182	952 467	302 393
VCN des éléments cédés	0	41 581	
Dotations aux provisions	0	0	1 000 000
Total charges exceptionnelles	182	994 048	1 302 393
4- Intéressement	695 626	469 497	492 182
5- Participation des salariés	777 373	362 733	469 257
Impôt sur les bénéfices	14 733 567	15 732 322	16 171 491
Total des charges	181 434 368	165 487 309	183 738 794
Bénéfice de l'exercice	27 740 553	24 394 410	29 372 108
Total général	209 174 921	189 881 719	213 110 902
1- Produits d'exploitation			
Autres produits			
Prestations de services	207 779 735	186 876 320	211 394 091
Reprise des provisions pour risques et charges	132 413	105 816	193 267
Autres produits d'exploitation	1 001 395	609 851	1 203 607
Total produits d'exploitation	208 913 543	187 591 987	212 790 966
2- Produits d'opérations faites en commun			
Quote-Part de résultats opérations faites en commun	0	42 643	7 997
Total Produits d'opérations faites en commun	0	42 643	7 997
3- Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
Profits de change	212 606	423 428	207 639
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 854	13 647	104 227
Autres produits financiers	475	145 867	65
Indemnisation de bourse	0	571 822	
Total produits financiers	221 934	1 154 763	311 931
4- Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion courante	1 045	3 381	8
Reprise de provisions	38 398	1 088 945	0
Total produits exceptionnels	39 443	1 092 326	8
Total des produits	209 174 921	189 881 719	213 110 902

3- Annexes aux comptes sociaux

3.1. Faits majeurs de l'exercice 2017

Performances et prix

Malgré des performances OPC en demi-teinte sur 2017, elles restent excellentes sur le moyen et long terme ce qui permet à Aviva Investors de recevoir encore cette année plusieurs récompenses dont le titre de « Meilleur Groupe sur la gamme Obligations » décerné par Morningstar, le Trophée d'Or pour la « Meilleure gamme SICAV et Fonds Obligations Europe » décerné par Le Revenu et le titre de « Meilleure société de gestion multi-country ».

Développement commercial

Dans le cadre de la stratégie de développement de la collecte provenant de clients institutionnels externes au Groupe, conduite par Aviva Investors France depuis plusieurs années, cette dernière a atteint en 2017 près de 15 milliards d'euros, résultant principalement de la signature de deux nouveaux mandats avec Antarius et Cardif, dans la continuité d'un partenariat avec Aviva France qui venait à son terme au début de l'année 2017. En fin d'année 2017, les encours externes représentent ainsi environ 20% des encours sous gestion d'Aviva Investors France.

L'obtention en 2017 des agréments sur la Dette Privée d'Entreprises, la Dette Infrastructure et la Dette Immobilière, conjuguée au renforcement des expertises dans ces activités, a également constitué un élément déterminant du développement de la collecte en 2017.

La collecte sur les Unités de Compte AFER a quant à elle été multipliée par 10 en 2017, à près de 380 millions d'euros.

Par ailleurs L'équipe commerciale d'Aviva Investors France promeut la gestion internationale d'Aviva Investors auprès des investisseurs français. Les encours des fonds non gérés par Aviva Investors France mais distribués auprès des clients français se montent ainsi à près de 1,2 milliard d'euros à fin 2017, en forte progression par rapport aux années précédentes.

Afin de soutenir les ambitions commerciales, le budget Marketing et Communication d'AIF a été multiplié par près de 2 pour 2017. La campagne digitale macroéconomique originale « Echappez à l'incertitude » déclinée tout au long de l'année 2017 a reçu le Trophée « Option Finance de l'Asset Management de la meilleure campagne publicitaire » en 2017.

Développement produit

Aviva Investors France a obtenu le label public « Investissement Socialement Responsable » (ISR) à l'issue d'un processus de certification mené par E&Y France sur deux de nos OPC. Nous avons, également, anticipé les challenges à venir de la loi de transition énergétique en développant, d'une part notre process de gestion autour de l'ESG et, d'autre part, l'intégration de nombreux indicateurs ESG dans le cœur même de notre outil de gestion et de nos reportings. Cette démarche constituera demain un élément de différenciation concurrentielle dans un contexte de demande grandissante des institutionnels sur cette dimension.

Le projet innovant de solution multi-actifs globale sur le secteur immobilier que nous avons annoncé dans notre dernier rapport a été une des priorités des équipes tout au long de l'année. Le fonds AFER Multifoncier a été créé le 4 avril 2018.

Une solution visant à optimiser le ratio rendement / SCR d'un investissement en actions (« Solvency II Friendly »), développé par l'équipe Solutions d'Aviva Investors France, cumule un encours de 500 millions d'euros au début 2018.

Organisation

Dans le cadre de la recherche de synergies avec la structure globale, Aviva Investors France a capitalisé sur des outils et/ou des processus globaux dans le département Finance, Contrôle des Risques et Opérations. A ce titre, Aviva Investors France a finalisé l'externalisation de ses activités de négociation vers la plateforme Londonienne d'Aviva Investors avec le transfert de l'activité Dérivés et Monétaire.

Dans un contexte d'augmentation des risques de cyber sécurité, Aviva Investors France a renforcé son dispositif de contrôle des accès physiques et logiques à son environnement de travail.

2017 aura également été une année riche en adaptation aux évolutions réglementaires : SFTR, UCIT V, MIFID II, GDPR, clearing des OTC, ...

Risques

Un nouveau cadre de pilotage des risques qui s'appuie sur un monitoring fin des contrôles, a été développé au cours de l'année.

3.2.Principes et règles comptables

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Principe des couts historiques
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les principes, règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

Actifs immobilisés

Comptabilisation des immobilisations

- Acquisition

Le montant comptabilisé en compte d'immobilisations est le coût d'acquisition, notamment le prix d'achat ajouté aux frais accessoires.

Lorsque la facture est composée de plusieurs lignes, seule la partie immobilisation et frais accessoires est comptabilisée en actif immobilisé. Les autres lignes sont ventilées selon leur nature de charges (exemple maintenance).

- Amortissement

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire et l'amortissement est calculé mensuellement.

- Cession

En cas de cession d'immobilisation, le résultat de cession est distingué en deux parties en comptabilité :

En compte de charge : valeur nette comptable

En compte de produits : produits de la cession

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. D'éventuelles dépréciations sur ces titres sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés et à la valeur vénale pour les autres.

Charge fiscale

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), instauré par la loi de finances rectificative pour 2012, est applicable depuis l'exercice 2013. Le CICE déterminé pour l'entreprise vient en déduction de l'impôt sur les sociétés dont celle-ci est redevable au titre de l'exercice concerné. Comptablement, et compte tenu de la nature du crédit d'impôt, celui-ci est enregistré en diminution, non pas de la charge d'impôt sur les sociétés, mais des frais de personnel.

Le CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

A compter de l'exercice 2014, l'entreprise bénéficiaire du CICE au titre de l'exercice précédent retrace dans ses comptes annuels l'utilisation qui a été faite du crédit d'impôt.

Le Comité d'entreprise a été informé et consulté avant la date limite du 1^{er} juillet, sur cette utilisation.

Le crédit d'impôt 2016 imputé sur la liquidation de l'impôt en 2017 a permis de financer cette année en partie, des projets stratégiques pour la société.

Aviva Investors France a ainsi investi en analyses et recherches permettant d'enrichir son domaine d'activité au travers de l'extension de l'agrément de gestion dans le domaine de la dette privée et des dérivés complexes ainsi qu'avec le lancement prévu en 2018 d'un nouveau fonds innovant Afer Multifoncier.

Avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 du 1^{er} avril 2003, la société Aviva Investors France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Elle applique la méthode « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, de dépréciations si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Impôt

La société Aviva Investors France est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva France.

3.3. Notes sur le bilan social

Capitaux propres

Capital :

Au 31 décembre 2017, le capital entièrement libéré est composé de 1 166 800 actions d'une valeur nominale de 15,25 €, bénéficiant des mêmes droits.

En milliers d'€	Nombre d'actions	Valeur (en K€)
Position début d'exercice	1 166 800	17 794
Mouvements sur la période	0	0
Position en fin d'exercice	1 166 800	17 794

Evolution des capitaux propres :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation nette après l'affectation du résultat de l'exercice 2016 lors de l'assemblée générale tenue le 22 Juin 2017.

En milliers d'€	Situation nette au 1/01/2017	A.G.O	Résultat exercice 2017	Situation nette au 31/12/2017
Capital social	17 794			17 794
Réserve légale	1 779			1 779
Autres réserves	4 046			4 046
Report à nouveau	3 630	-3 609		21
Résultat de l'exercice	24 394	-24 394	27 741	27 741
Situation nette	51 643	-28 003	27 741	51 381

Il a été mis en paiement un dividende de 28 003 milliers d'euros au titre du report à nouveau et du résultat 2016.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2017	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2017
Logiciels	497	0	0	497

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2017	Dotations	Reprise	Cumulés au 31/12/2017
Logiciels	linéaire	1 an	491	6	0	497

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2017	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2017
Matériel informatique	783	151		935
Mobilier de bureau	827	69		895
Matériel de bureau	46	41		88
Agencements aménagement	1 732	67		1 799
Total	3 388	329	0	3 717

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2017	Dotations	Reprises	Cumulés brut au 31/12/2017
Matériel informatique	linéaire	3 et 4 ans	374	162		536
Matériel et Mobilier de bureau	linéaire	3 à 10 ans	75	89		164
Agencements aménagement installations	linéaire	5 à 10 ans	121	206		327
Total			570	457	0	1 027

Immobilisations financières

Immobilisation en milliers d'€	montant brut au 1/01/2017	Augmentations	cessions	montant brut au 31/12/2017
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnement	389	2	0	391
Total	389	2	0	391

Actif circulant

Créances :

Les créances libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Créances en milliers d'€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances :			
Personnel et comptes rattachés	131	131	
Etat, TVA	1 129	1 129	
Groupe et associés (créance sur Aviva Participation, intégration fiscale)	0	0	
Autres comptes débiteurs :			
Produits à recevoir sur commission de gestion	29 325	29 325	
Autres créances	1 327	1 327	
Total des créances	31 912	31 912	

Au sein des créances, les produits à recevoir résultent essentiellement de commissions de gestion à encaisser sur différents fonds.

Disponibilités :

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement :

En 2017, le montant s'élève à 77 839 milliers d'euros. Il se compose principalement d'OPCVM Aviva Investors Monétaire. A la clôture de l'exercice, la valeur de marché est comparée au coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provision pour dépréciation.

La valeur de marché de ces titres à la clôture de l'exercice s'élève à 77 838 milliers d'euros. Après avoir comparé la valeur d'inventaire et la valeur de marché, il en résulte une moins-value latente de 1 millier d'euros.

Provision réglementée

Il s'agit de la provision pour investissement dont le montant est à néant, après reprise, en 2017, de la dotation 2012 de 38 milliers d'euros.

L'entreprise a la possibilité de doter cette provision lorsque l'accord dérogatoire de participation s'applique, cette dotation atteint alors 50% de l'excédent versé aux salariés par rapport au calcul légal de participation, et est constituée en franchise d'impôt.

En 2017, le calcul de la formule légale s'est révélé plus favorable aux salariés, en conséquence le mécanisme de cette provision ne s'applique pas.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comptabilisées sont les suivantes :

Nature de la provision (en milliers d'€)	Montant à l'ouverture 01/01/2017	Autres mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture 31/12/2017
Provision contrôle Urssaf	58		34	-58	34
Provision charge prudhomme	226				226
Engagements long terme	422	3	55	-60	420
Engagements postérieurs à l'emploi	1 497	-2	329	-14	1 809
Total général	2 203	1	418	-132	2 489

Les dotations et reprises de provisions impactent le résultat d'exploitation, à l'exception des reprises de la provision pour investissement qui est comptabilisée dans le résultat exceptionnel.

1) Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime à cotisations définies :

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Ce. Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.

Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à : 312 milliers d'euros.

Régime à prestations définies :

Il est constitué :

- de la couverture médicale :

Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva.

En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège

des retraités qui seraient financés en partie par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs

- des indemnités de fin de carrière.

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	788	1 605	2 393
- Coût des services rendus dans la période	29	145	174
- Intérêt sur la dette	12	24	36
- Cotisations employés			
- Modification du régime			
- Acquisitions/Cessions de filiales			
- Réductions de régimes			
- Cessations de régimes			
- Evénements exceptionnels			
- Gains/(pertes) actuariels	59	-78	-19
- Prestations	-14	0	-14
- Ecart de conversion			
- Transfert des provisions de personnel		-2	-2
- Autres	57		57
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	931	1 694	2 625
Dont régimes entièrement non financés	931	1 694	2 625
Dont régimes financés en tout ou partie			
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées			
- Rendements des actifs			
- Ecart actuariel			
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A+B)	931	1 694	2 625
- Ecart actuariel restant à amortir (gains/pertes)	-311	-505 [✓]	-816
- Coût des services passés restant à amortir			
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	620	1 189	1 810
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture			
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture			
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	29	145 [✓]	174
- Coût financier (effet de la désactualisation)	12	24 [✓]	36
- Prestations			
- Rendement attendu des actifs de régime			
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	14	47 [✓]	61
- Amortissement du coût des services passés			
- Amortissement de la dette initiale non constatée			
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation			
- Plafonnements d'actifs			
- Evénements exceptionnels			0
- Autres	57		57
Coût total de la période	112	216	328
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 -			
Valeur de bilan à l'ouverture	522	975[✓]	1 497
Prestations	-14	0 [✓]	-14
- Transferts de personnel		-2	-2
Autres (charge de l'exercice)	113	216 [✓]	329
Valeur de bilan à la clôture	621	1 189	1 810

Hypothèses actuarielles :	Mutuelle	IFC/IDR
- Taux d'actualisation retenus régime	1.50%	1.50%
- Taux d'inflation retenus régime		
- Taux de rendement attendus des actifs régime		
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	INSEE F 2008-2010
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3%	
- Taux d'augmentation des rentes retenu		
- Age de départ en retraite	62 ans (non cadres)	63 ans (cadres)
- Taux de sortie		*

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Engagements Long Terme

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Médaille du travail	65	68	-3
Jours anniversaires	355	354	1
Total	420	422	-2

Autres dettes

Toutes les dettes ont des échéances à moins d'un an.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Dettes en milliers d'€	Montant brut 31/12/2017	Montant brut 31/12/2016	Montant brut 31/12/2015
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	311	0	163
Dettes fiscales et sociales	18 202	17 352	14 836
Personnel et comptes rattachés	9 694	9 637	7 958
Dettes sociales	4 187	4 080	3 437
Etat et TVA collectée	529	2	854
Autres impôts et taxes et assimilés	3 793	3 633	2 587
Groupe et associés	925	6	858
Dettes d'intégration fiscale Aviva Participation	925	0	843
Autres	0	6	15
Autres dettes	39 589	39 759	39 260
Charges à payer sur commissions de gestion financière	30 916	27 424	28 772
Charges à payer sur autres frais d'exploitation	8 673	12 336	10 488
Total des dettes	59 028	57 117	55 116

Les charges à payer sont essentiellement constituées de provisions pour rétrocessions de commissions.

3.4. Notes sur le compte de résultat social

Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation			
Commissions de gestion SICAV-FCP	192 828	171 326	199 087
Délégation tiers	1 496	1 311	1 753
Contribution développpt ventes	6 192	4 651	2 642
Commission de mouvement	1 001	610	1 204
Rémunération des comptes sous mandats	7 232	9 529	7 758
Droits d'entrée	31	60	86
Total chiffre d'affaires	208 781	187 486	212 530
Autres produits:Sous-location GIE AF-Chq prescrits	0	0	68
Produits financiers			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	9	14	104
Autres intérêts et produits assimilés	0	146	
Indemnisation de bourse	0	572	
Profits de change	213	423	208
Total produits financiers	222	1 155	312
Total des produits d'exploitation et financiers	209 003	188 641	212 910

Achats et charges externes

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Rétrocessions SICAV-FCP	115 829	100 935	118 857
Frais sur les OPCVM	8 936	8 376	9 286
Autres achats et charges externes	10 835	10 457	11 716
Total autres charges	19 771	18 833	21 002
Achats et charges externes	135 600	119 768	139 859

Résultat courant

Le résultat courant est le solde net des produits financiers et des produits d'exploitation d'une part, des charges d'exploitation, des charges financières, et quote-part de résultat d'opérations faites en commun d'autre part.

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Brut	43 908	40 861	47 807
Impôt	-14 733	-15 732	-16 171
Net	29 175	25 128	31 636

Résultat exceptionnel

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Brut	39	98	-1 302
Impôt	0		
Net	39	98	-1 302

Le résultat exceptionnel comprend la reprise de la provision pour investissement de 2012 s'élevant à 38 000 euros, soldant ce poste au bilan à fin décembre 2017.

Résultat net

En milliers d'€	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat brut	43 947	40 959	46 505
Participation, intéressement	-1 473	-832	-961
Impôt	-14 734	-15 732	-16 171
Résultat net	27 741	24 394	29 372

Opérations faites en commun

En tant que membre du GIE Aviva France, Aviva Investors France a l'obligation de comptabiliser en résultat sa quote-part lui incombant dans la répartition du résultat du Gie Aviva France qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire (Art 5 du règlement intérieur du Gie Aviva France).

En 2017, la quote-part d'Aviva Investors France dans la perte comptable du GIE Aviva France s'élève à 27 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Le montant dû par Aviva Investors France à Aviva France au titre de son imposition individuelle pour 2017 est de 14.7 millions d'euros.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt dont serait redevable Aviva Investors France si elle n'était pas intégrée fiscalement.

3.5. Autres informations

Consolidation

Le groupe Aviva France qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société établit des comptes consolidés dans lesquels Aviva Investors France est intégrée globalement.

Effectif moyen

L'effectif moyen directement rémunéré par la société au cours de l'exercice 2017 est de 128 personnes, contre 119 personnes en 2016.

Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

L'information, relative aux honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017, est mentionnée dans les comptes consolidés d'Aviva France.

3.6. Perspectives de l'activité 2018

2018 sera une année d'accélération dans la mise en œuvre de la stratégie de développement externe, établie fin 2016 et développée en 2017, et dont les 4 axes sont tournés vers le Client, les Produits, la Culture d'entreprise et l'Organisation.

Les attentes Clients en termes de solutions d'investissement seront assouvies par l'innovation Produits et le développement de la démarche ESG, eux-mêmes supportés par le développement de nos expertises. Leurs attentes en termes de service seront satisfaites par l'amélioration continue des processus opérationnels et par celle de notre environnement de contrôle des risques.

Aviva Investors France

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
Aviva Investors France
14, rue Roquépine
75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance en date du 4 mai 2018.

Liquidity Commitment Agreement

- Entités concernées : Aviva Investors Luxembourg, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Investors Global Services Limited
- Nature et objet : Cette lettre de liquidité a pour objet de permettre aux « sponsors de liquidité » d'assurer la liquidité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate » en souscrivant des parts de ce fonds selon les modalités prévues dans cette lettre.

En contrepartie de l'apport de liquidité au fonds, les « sponsors de liquidité » (Aviva Vie et AER) percevront une rémunération annuelle égale à 5 points de base de l'encours du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate », rémunération répartie à 50% entre les deux sponsors.

- Motivations de la convention :

La conclusion de cette lettre est motivée par la nécessité d'assurer de manière continue la liquidité des parts du Fonds « Afer Multifoncier Real Estate », et, ainsi celles des EMTN (porteurs effectifs des parts du RAIF) dans lesquels le fonds AFER Multifoncier, FIVG de droit français géré par Aviva Investors France, est amené à investir dans le cadre du déploiement de sa stratégie.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

AVIVA INVESTORS FRANCE

RAPPORT ANNUEL 2017

**Rapport du Conseil de Surveillance
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil de Surveillance

Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2017, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que celle du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 112.898.331 euros

Chiffre d'affaires : 208.781.130 euros

Résultat de l'exercice : 27.740.553 euros

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a informé périodiquement et régulièrement au cours de l'exercice écoulé de la gestion des affaires sociales. Il nous a fourni les informations et rapports sur la marche de la société et nous a présentés, en temps utile, le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2017. En outre, le Directoire nous a remis son rapport annuel.

Ce rapport du Directoire ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2017 n'appellent, de notre part, aucune observation.

Le Conseil de Surveillance approuve les propositions faites à titre ordinaire par le Directoire et vous invite à les accepter. En conséquence, nous vous proposons d'émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises à titre ordinaire.

Enfin, nous nous associons au Directoire pour remercier les collaborateurs d'Aviva Investors France pour leur contribution efficace au développement de la société, mais également pour l'énergie qu'ils ont su déployer tout au long de l'exercice pour favoriser celui d'Aviva Investors, au cours de l'exercice 2017.

Le Conseil de Surveillance

Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2017, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Conformément à l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**.

1. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions légales, nous vous précisons qu'il n'existe pas de convention conclue, directement ou par personne interposée, par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère d'Aviva Investors France avec cette dernière, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, lesquelles ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes de la société.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans quelque société que ce soit par chacun des mandataires sociaux de la Société.

3. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe aux présentes tous éléments quant :

- à la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (Code de Commerce art. L 225-102-1) de notre société ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;
- au montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées (au sens du Code de Commerce art. L 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- aux engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;

- aux engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.

ANNEXE 1

**LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION,
D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE
EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS DES ENTITES DE DROIT FRANÇAIS
AU COURS DE L'EXERCICE 2017**

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Euan MUNRO

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Chairman of the AIF Supervisory Board	Démission le 4 septembre 2017

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Julien BRAMI

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Directeur Général délégué 2. Directeur Général	-
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général	-
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	-
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	-
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	-
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Mike CRASTON

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris		Supervisory Board Member	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Steve FARRALL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	AIF Supervisory Board Member	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Jonathan MOSS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	Société anonyme	Directeur Général délégué	-
AVIVA FRANCE (ex. Aviva Participations) 331 309 120 RCS Nanterre	Société anonyme	Directeur Général Délégué	-
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Fin de mandat – CS du 11/12/2017
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	Société anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie, Administrateur	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Laurence MITROVIC

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Fin de mandat : CS du 12/01/2017
BETELGEUSE 395 087 976 RCS Paris	SICAV	Administrateur	-
AFER SFER 400 680 245 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent d'Aviva Epargne Retraite, administrateur	-
SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement) 784 337 487 RCS Paris	SICAF (société d'investissement à capital fixe)	Représentant permanent d'Aviva France, administrateur	-
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-
VIP CONSEILS 344 043 658 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	-
SIRIUS (ex Victoire Sirius) 391 399 458 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent d'Aviva France, administrateur	-
CROISSANCE PIERRE II 572 130 680 RCS Nanterre	Société anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	-
UNION FINANCIERE DE BANQUE FRANCE 473 801 330 RCS Paris	Société anonyme cotée	Administrateur	-
NEWCO 815 124 847 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Bruno de Seguins

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration	-
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	-
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	Groupement d'Intérêt Economique	Administrateur	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Phalla GERVAIS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	nommée par conseil le 23-10-2017 à effet du 01-11-2017
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance	cooptée le 11-12-2017
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	administrateur	cooptée le 28-02-2017 et ratifiée par AG le 18-05-2017
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentante permanente d'Aviva Vie, administrateur	désignée à compter du 29-11-2017

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Patrick DIXNEUF

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS
AVIVA FRANCE (ex Aviva Participations) 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	—
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration 3. directeur général	1. --- 2. --- 3. démission le 19-04-2017
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	—
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	—
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	1. Ratifié par AG du 18-05-2017 2. ---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	administrateur	—
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance	coopté par conseil le 12-01-2017 et ratifié par l'AG le 22-06-2017
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	fin de mandat suite à cession, le 01-04-2017
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	—

Patrick Dixneuf exerce aussi des fonctions de gérance d'une SCI familiale.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Inès de DINECHIN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Présidente du Directoire	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Christian DORMEAU

SOCIETES	FORME DE L'ENTITÉ	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
<p>AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris</p>	<p>Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance</p>	<p>1. Membre du Directoire 2. Directeur Général</p>	<p>- -</p>
<p>AVIVA DIVERSIFIE 692 045 982 RCS Paris</p>	<p>Société d'Investissement à Capital Variable</p>	<p>Représentant permanent d'Aviva France - Administrateur</p>	<p>-</p>
<p>AVIVA OBLIREA 308 378 751 RCS Paris</p>	<p>Société d'Investissement à Capital Variable</p>	<p>Administrateur</p>	<p>-</p>

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Emmanuel BABINET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Véronique CHERRET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	-

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Denis LEHMAN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	1. Membre du Directoire	-
AVIVA CONVERTIBLES 403 566 623 00027 R.C.S. Paris	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA OBLIG INTERNATIONAL 317 469 542 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA OBLIREA 308 378 751 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA PATRIMOINE 343 163 614 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA RENDEMENT EUROPE 328 677 950 R.C.S. PARIS	SICAV	Administrateur	-
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219	Société anonyme	Administrateur	-



ANNEXE 2

REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LE GROUPE AVIVA FRANCE

Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque mandataire social

en €	Patrick Dixneuf	Phalla Gervais	Julien Brami
Rémunérations perçues en 2017 (détaillées au tableau 2)	1 520 683	602 884	287 671
Valorisation des actions de performance non conditionnelle attribuées en 2017 *	720 130	193 555	117 981
TOTAL	2 240 813	796 439	405 651

(*) L'attribution des actions issues des plans LTIP est soumise à des conditions de performance Aviva sur 3 ans.

Récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

en €	Patrick Dixneuf	Phalla Gervais	Julien Brami
Rémunération fixe	560 000	294 227	218 363
Rémunération variable	375 200	137 992	66 481
Rémunération exceptionnelle **			
Rémunération variable LTI (long Term Incentive 2014)	283 810	88 589	
Rémunération variable différée (2014)	283 181	76 894	
Jetons de présence			
Avantages en nature	18 492	5 182	2 827
TOTAL	1 520 683	602 884	287 671

Récapitulatif des actions de performance attribuées à chaque mandataire social

(1) Rémunération variable différée : Annual Bonus Plan

(2) Long Term Incentive Plan : Plan de RSU (Restricted Stock Units)

Patrick Dixneuf

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	29 710	177 398	27/03/2017	27/03/2020
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	90 895	542 732	27/03/2017	27/03/2020

Phalla Gervais

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	10 926	65 239	27/03/2017	27/03/2020
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	21 490	128 316	27/03/2017	27/03/2020

Julien Brami

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	5 264	31 431	27/03/2017	27/03/2020
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	14 495	86 549	27/03/2017	27/03/2020



DIRECTION DES RISQUES

RAPPORT 2017



De : Emmanuel Babinet

Le 26 avril 2018

1. Dispositif et Profil de risques 2017

1.1. Gouvernance

Les différents Comités Risques Opérationnels, Conformité, Risques d'investissements et Comité Supervision des Risques ont été tenus conformément à leurs Termes de Référence. En 2018, les tableaux de bords seront alignés à la méthodologie interne Groupe («ORCM»).

Pour mémoire, le Comité de Supervision des risques est rattaché au Conseil de Surveillance. Ce Comité assiste le Conseil dans la conduite de ses missions en lui apportant une vision complète des problématiques rencontrées et, de ce fait, plus de confort dans le pilotage de la maîtrise des risques. Ce comité se tient a-minima trimestriellement.

Le Comité de Supervision des Risques s'ajoute aux Comités plus opérationnels qui permettent au Directoire de piloter les niveaux de risques, et leurs évolutions.

1.2. Plan de contrôle – Conformité et Contrôle Interne

74 missions de contrôles ont été réalisés (68 en 2016). 119 recommandations d'amélioration ont été émises et acceptées par les différentes lignes métiers (contre 85 en 2016). 69 ont été implémentées, le restant en cours de déploiement. Ces améliorations concernent essentiellement les contrôles de 1^{er} niveau et leur formalisation.

1.3. Dispositif «ORCM» de suivi de cartographie et suivi des risques

La totalité du dispositif de cartographie et de suivi des risques a été revu, avec l'implémentation d'une nouvelle méthodologie (ORCM) et d'un outil (iCARE), communs à l'ensemble du Groupe Aviva. Au niveau du métier de Gestion d'Actifs (Aviva Investors), une cartographie type des risques et contrôles clés a été établie pour chacune des fonctions. Cette cartographie a été déclinée au niveau d'Aviva Investors France, et des plans de tests (annuels) définis pour les contrôles clés. A partir de 2018, cette cartographie sera mise à jour au fur et à mesure des évolutions (mise en place d'améliorations ou d'actions correctrices, ou détection de déficiences suite à un incident ou lors d'une mission de contrôle).

La mise en œuvre du dispositif ORCM est supervisée par le Responsable du Contrôle Périodique et le RCCI.

1.4. Incidents opérationnels

En 2017, le processus de remontée des incidents a été pleinement intégré à l'outil global Aviva Investors dénommé «RED» (Risk Events Database) en incluant désormais les incidents IT. 67 incidents opérationnels ont été détectés contre 73 en 2016. Le total des indemnisations s'élève à 93K€ (contre 327K€ en 2016).

1.5. Evolutions Règlementaires

Le cadre réglementaire est marqué par de nombreuses et importantes évolutions impactant l'organisation interne (MIFID 2, 4ème Directive, GDPR, SFTR, MMFR, Article 173, PRIIPS, EMIR...).

L'équipe Contrôle Interne et Conformité est en charge du suivi des évolutions réglementaires, des doctrines et sanctions publiées par l'AMF. Le RCCI anime un Comité qui permet d'en informer les responsables opérationnels, de s'assurer que des groupes de travail et responsables de chantier soient désignés, et enfin que les travaux de mise en conformité soient réalisés dans les délais.

1.6. Contrôle des Risques d'Investissement

Suite au remplacement du responsable du service, de nouvelles améliorations du dispositif ont été mises en œuvre en 2017 et d'autres planifiées sur 2018. Par exemple, le suivi des limites de risques de marché a été revue avec la mise en place d'un outil permettant d'analyser le back-testing du niveau de risque des portefeuilles et déterminer si ce niveau est lié aux risques intrinsèques ou bien au régime de marché. Ce outil permet à la Gestion de calibrer le niveau de risque de façon plus précise que précédemment.

Aucun dépassement de limite n'a conduit à couper des positions, mais plutôt à surveiller l'évolution des profils de risque et donc ajuster les décisions de gestion.

1.7. Contrôle Périodique

Le plan de contrôle périodique vise à couvrir l'ensemble des fonctions et processus clés sur une base triennale. Sa mise en œuvre en 2017 a comporté 11 missions de contrôle.

En particulier, une revue du risque cyber-sécurité a conduit à revoir et renforcer le dispositif de prévention.

1.8. Ressources

A fin 2017, l'équipe Contrôle Interne et Conformité était constituée de 7 personnes (RCCI compris) ; une nouvelle ressource complètera les effectifs mi-2018.

L'équipe Contrôle des Risques d'Investissement était constituée de 2 personnes (suite à un départ en fin d'année compensé en mars 2018) ; une nouvelle ressource complètera également les effectifs mi-2018.

Le responsable du Contrôle Périodique réalise ses propres missions ; il peut s'appuyer sur l'Audit Interne du Groupe et/ou des consultants spécialisés externes.

Les effectifs pour les contrôles indépendants des opérationnels correspondent donc à environ 10% des effectifs totaux.

3. Evolutions du périmètre

- L'extension d'agrément pour la gestion de créances privées (« corporate »), déposé à l'AMF en septembre 2016, a été obtenue en Janvier 2017.
- L'extension d'agrément pour la gestion de créances Immobilières et Infrastructure, déposée à l'AMF en septembre 2017, a été obtenue en Janvier 2018.
- Un passeport pour le commercialisation de fonds a été transmis et approuvé en novembre 2017.
- L'extension d'agrément pour la gestion d'obligations convertibles contingentes a été déposée à l'AMF en novembre 2017; la réponse est en cours.



Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 27 juin 2018

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant, au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, les conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-86 du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les opérations visées dans ce rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, soit 27.740.553,02 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 21.377,50 euros, formant ainsi un total distribuable de 27.761.930,52 euros, de la façon suivante :

- aux actionnaires, un dividende de 23,70 € par action, soit 27.653.160,00 €
- le solde, au compte de report à nouveau 108.770,52 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 28 juin 2018.

Sont rappelés, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Dividende par action (en euros)	38,68 (*)	21,42 (*)	24,00 (*)

(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Phalla Gervais, faite à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jonathan Moss, lors du Conseil de Surveillance du 11 décembre 2017, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Arthur Chabrol, faite à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Julien Brami, lors du Conseil de Surveillance du 4 mai 2018, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur une nouvelle convention conclue par la société avec, notamment, Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite, ratifie les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires notamment de publicité, de dépôt et autres.

